



**ÉVALUATION FINALE DU  
PROJET D'APPUI AUX METIERS DE LA PIERRE :  
Formation, Production, Protection sociale  
Cercle de Bandiagara, Région de Mopti, Mali  
(PAMP/ N° CML 1375 01 Z)**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

Acting For Life  
SEPTEMBRE 2018

# Termes de référence de l'évaluation finale du Projet d'appui aux métiers de la pierre (PAMP/CML 1375 01 Z)

---

## 1. DESCRIPTION DU PROJET A EVALUER

### 1.1 Contexte et objectifs du PAMP

La croissance économique au Mali est évaluée aux alentours de 5% par an (rapport économique UNECA 2013). Cette augmentation du PIB liée à l'exploitation de ressources naturelles, principalement minières, à haute valeur ajoutée n'engendre pas une augmentation du nombre d'emplois offrant des revenus suffisants et sécurisés permettant d'assurer une intégration sociale et une amélioration durable des conditions de vie. Ainsi, malgré cette croissance, le Mali demeure au 182ème rang mondial sur 186 selon l'Indice pour le Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et plus de 70% de la population vit avec moins de 2\$ par jour.

Avec des entrées sur le marché du travail évaluées à plus de 434 000 personnes à l'horizon 2030 (Beaujeu et al. (2011), p.175), l'un des défis majeurs du gouvernement malien explicité notamment dans le dernier Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) est la création d'emplois dignes à même d'apporter un revenu aux populations vulnérables qui leur permette d'échapper à la pauvreté.

Les différentes interventions menées depuis les années 1990 sur cette problématique de l'offre d'emploi au niveau quantitatif et qualitatif se sont heurtées à de multiples difficultés d'ordre structurel.

Tout d'abord, le paysage économique malien est dominé par le secteur informel (plus de 95%). Des logiques d'actions et des normes pratiques structurent cette économie informelle. Ainsi, les artisans recrutent leurs apprentis sur la base de réseaux d'interconnaissances. Ces liens seront un moyen de faire pression sur les proches en cas de mauvaise conduite de l'apprenti tel que le détournement de clientèle. De même, la précarité des activités économiques menées induit une durée d'apprentissage très longue, une dizaine d'années en moyenne, et des revenus irréguliers et faibles. Ces normes pratiques rendent difficiles l'adaptation de modèles de formation, tel celui de la formation duale, pensés pour des économies majoritairement formalisées où les rapports entre entreprises et apprenants reposent sur des critères différents. La mise en œuvre de formations en alternance en dehors du système traditionnel d'apprentissage existe au Mali mais sur des secteurs d'activité très réduits principalement situés à Bamako tels que le secteur de la chaudronnerie et de la métallurgie appuyé par Acting For Life à travers le centre de formation Nègè Blon. Ceci explique pourquoi la plupart des stages en entreprises mis en place dans les années 1990 (programme de valorisation des contrats de qualification, Ordonnance 92-022/P-CTSP du 13/04/92) n'ont pas été renouvelés au bout de 6 mois.

Quant à la pratique professionnelle dispensée par l'enseignement technique diplômant, elle demeure limitée par de faibles dotations des centres de formation en outils, matériaux et formateurs spécialisés. Les formations diplômantes sont ainsi souvent utilisées pour accéder à un statut de chef de chantier alors que les entreprises peinent à trouver des ouvriers qualifiés et opérationnels.

Ensuite, l'offre de formation de l'éducation formelle, fortement orientée vers les métiers de services au détriment du secteur secondaire de l'industrie manufacturière et de la construction, est rarement en adéquation avec les ressources et les besoins des territoires. Les programmes dits à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) notamment autour d'activités de pavage mis en place dans les années 2000 répondaient en partie à cette difficulté. Cependant, ces derniers

n'étaient pas accompagnés par une véritable politique publique de valorisation des ressources locales et surtout, il s'agissait plus de programmes occupationnels que de réels programmes de formation. Suite à l'évaluation du premier Programme Emploi-Jeune, la composante HIMO a d'ailleurs été supprimée en tant que telle du PEJ 2 : intégrée à la composante « employabilité » et renommée « chantier-école HIMO », il s'agit de renforcer les objectifs de formation et d'accès à l'emploi de ces programmes. Toutefois si la formation est désormais systématique, les durées effectives de formation limitées parfois à 10 jours ne permettent pas une réelle amélioration de la formation. Quant à l'appui aux organisations professionnelles du secteur réalisé dans le cadre des programmes HIMO, il est souvent insuffisant ou mal ciblé. En effet, dans certaines zones, l'apport en matériel demeure plus au service d'un seul entrepreneur que mutualisé par un groupement d'artisans. Enfin, il n'y a pas véritablement de contractualisation, ni une implication forte des autorités locales malgré leur obligation de partenariat pour la prise en charge de 5% du coût du projet HIMO et pour le financement de GIE d'entretien des ouvrages.

Enfin, l'absence de filets sociaux et de dispositifs de protection sociale, fragilise considérablement les activités économiques du milieu informel. Même avec une professionnalisation de qualité et en lien avec les besoins du marché, le moindre aléa (dépenses de santé...) peut conduire à une cessation d'activité. Là encore, des initiatives de structuration et de sécurisation des activités économiques du secteur informel ont été menées. Cependant, ces interventions ont été orientées principalement vers la rénovation et l'organisation des marchés, la bancarisation et l'accès au crédit. Les différentes études réalisées pour le BIT ou la Banque Mondiale (Pour une meilleure compréhension des facteurs d'informalisation et des politiques/pratiques facilitant la transition vers le travail décent en Afrique subsaharienne, BIT 2012) montrent que ces orientations restent peu adaptées aux logiques du secteur informel. La bancarisation des activités n'est en effet pas vécue comme « inaccessible » mais plutôt comme « inadaptée » aux flux financiers gérés par les artisans et les commerçants, qu'il s'agisse de leurs finances privées ou « professionnelles ». Ces études ont également démontré que dans le secteur informel, les modes de production sont inscrits dans la « recherche du pain quotidien » (« dayirime gninina ») et entraînent une forte vulnérabilité. De plus, au Mali, la santé constitue un poste de dépense dont l'incidence sur l'activité économique des familles est parmi les plus élevées au monde (19%) (Politique nationale de financement de la santé pour la couverture universelle, 2014-2023, oct. 2013, p12).

C'est pour dépasser toutes ces difficultés que le PAMP a été élaboré suite à plusieurs études d'identification menées par Acting For Life (mai 2012 et janvier 2013).

En intervenant à la fois sur l'offre de formation professionnelle (R1), sur l'accroissement des moyens de production au niveau du secteur primaire de l'extraction et sur la protection sociale des artisans (R2), et sur le plaidoyer pour renforcer les politiques de soutien à l'emploi et à la formation (R3), le PAMP a adopté une approche holistique dans l'optique de contribuer à développer des emplois décents et à améliorer les conditions de vie des populations.

**L'objectif général** du projet est d'améliorer les conditions de vie des artisans dans la région de Mopti au Mali.

**L'objectif spécifique** du projet est de favoriser l'insertion socioéconomique des jeunes déscolarisés et des artisans du Plateau Dogon, à travers le développement d'une offre de formation professionnelle et le renforcement de la production sur une filière valorisant les ressources du territoire, *et l'adaptation d'un dispositif de protection sociale aux logiques économiques du secteur informel.*

Le choix des objectifs s'est fondé sur la **logique d'intervention** suivante :

- En appuyant une offre de formation en lien avec les ressources du territoire (pierre, savoir-faire des tailleurs) et les demandes du marché, ainsi que par son dispositif de type chantier-école pertinent et adapté à l'informalité du secteur économique, le projet permettra aux jeunes déscolarisés d'origine modeste de développer des compétences, d'améliorer l'insertion par l'emploi ou l'auto-emploi et facilitera ainsi l'accroissement de leurs revenus. Le travail en articulation avec les dispositifs existants de l'APEJ de l'ANPE et des autres acteurs de la formation professionnelle contribuera également à améliorer cette insertion économique des jeunes.
- En structurant les artisans-extracteurs de pierre, en développant leurs compétences en gestion et en les dotant de matériels de production, le projet renforcera la mutualisation des intérêts, développera la productivité, sécurisera ainsi la disponibilité de la matière première en amont de la filière et permettra le développement économique du territoire. La mise en place de contreparties pour la dotation en matériel de production *et pour le dispositif-test de protection sociale*, concourra à la construction d'une informalité réglementée et renforcera *in fine* la résilience des travailleurs du secteur informel.
- En construisant un argumentaire à partir des éléments de capitalisation tirés de la mise en place des outils d'insertion ou du dispositif-test de protection sociale (R3), le projet mènera un plaidoyer pertinent et ciblé auprès des autorités locales (commune, cercle et région) et nationales pour une meilleure prise en compte des besoins du secteur informel dans les politiques publiques. Les partenaires du projet travailleront en étroite relation avec d'autres acteurs stratégiques pour sa mise en œuvre ainsi que pour créer les conditions d'appropriation nationale (Ministère et services de l'emploi et de la formation professionnelle, Ministère et services de la santé et de l'hygiène publique notamment).

## 1.2 Les résultats attendus du PAMP

Le projet repose sur 3 grands résultats détaillés ci-dessous.

**Résultat 1 :** Les jeunes déscolarisés du Plateau Dogon sont formés en maçonnerie niveau CAP et BT avec une formation complémentaire qualifiante aux métiers de la pierre (bâti traditionnel axe sur l'assainissement et la construction écologique) et disposent d'un suivi post formation.

A1.1 : Elaboration des programmes et contenus pédagogiques

A1.2 : Formation des jeunes en maçonnerie et bâti traditionnel en pierre, niveau CAP et BT

A1.3 : Réalisation de chantier-école d'assainissement et de construction en pierre.

A1.4 : Mise en place d'un dispositif de suivi – insertion.

**Résultat 2 :** Les conditions économiques et sociales des artisans locaux sont améliorées grâce à de nouveaux équipements adaptés, au renforcement de leur structuration, de leur gestion *et de leur accès à une protection sociale adaptée*.

A2.1 : Renforcement technique en amont de la filière pierre (extraction) par l'amélioration des équipements.

A2.2 : Formation à la gestion et à l'organisation de la coopérative d'extraction de pierre

A2.3 : *Etude – action d'un système de protection sociale territorialisé adapté à la situation des artisans informels locaux.*

En raison du repositionnement sur Bandiagara du dispositif pilote cofinancé par l'AFD pour faciliter l'accès des populations aux mutuelles de santé dans la région de Mopti, les activités A2.3 ont été supprimées par avenant dès la deuxième année du projet. L'annulation de cette activité a conduit en conséquence l'arrêt du partenariat avec MISELI principalement en charge des activités de recherche et analyse dans ce domaine.

**Résultat 3 :** Des politiques et institutions nationales reconnaissent et favorisent la diffusion des innovations en termes de formation professionnelle *et de protection sociale* dans le secteur secondaire informel.

A3.1 : Mise en œuvre d'un dispositif de reconnaissance institutionnelle des modules de formation aux métiers de la pierre

A3.2 : Capitalisation des innovations mises en œuvre

A3.3 : Création de supports informatifs sur la pertinence des formations aux métiers manuels du secteur secondaire.

### 1.3 Montage organisationnel

**AFL**, ONG basée en France ne dispose pas de bureaux locaux, ni de personnel expatrié dans ses pays d'intervention. La mise en œuvre opérationnelle est réalisée par les acteurs locaux avec lesquels elle tisse un partenariat rapproché. AFL est pilote du projet, elle sera responsable de la coordination technique, administrative et financière. Elle mobilisera son expertise technique concernant la formation professionnelle mais aussi le renforcement administratif et financier des partenaires ainsi que des groupes cibles tels que la coopérative à travers un appui pour la mise en place de compte d'exploitation.

**L'ONG** malienne Promotion pour le Développement communautaire (**PDCO**) travaille depuis plus de 20 ans à l'appui des organisations de producteurs en milieu rural et, à ce titre, a commencé un travail de renforcement des GIE de tailleurs de pierre mis en place dans le cadre du programme PEJIMO. Elle a également participé au programme d'insertion de jeunes diplômés dans le cadre d'un partenariat avec l'APEJ.

L'Ecole d'Enseignement Technique et Professionnel de Bandiagara (**ETP/BA**) est un établissement de formation privé créé en 2010. L'école est reconnue par le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel pour dispenser les enseignements du CAP maçonnerie et du BT Bâtiment. Elle reçoit à ce titre des subventions de l'Etat pour former des jeunes que celui-ci oriente après le DEF.

L'Association De Recherche Et De Formation En Anthropologie Des Dynamiques Locales (**MISELI**), implantée au Mali, mène des travaux de recherche et des consultances sur les problématiques d'emploi, de formation professionnelle et de protection sociale en Afrique de l'ouest depuis 1992. MISELI n'est plus partenaire du projet suite à un avenant à la convention pour les années 2 et 3.

PAMP				
Opérateurs directs	Implication	R1	R2	R3
<b>PDCO:</b> ONG de développement rural	Suivi global des activités sur le terrain/animation territoriale Appui à la coopérative d'extraction Appui à la mise en place du système de protection sociale Suivi insertion des jeunes formés			
<b>ETPBA :</b> Centre de formation	Responsable des activités de formation			
<b>MISELI.</b> Association de recherche	Responsable des activités de recherche de l'étude-action sur le système de protection sociale Participation aux activités de capitalisation et de plaidoyer			
<b>Autres intervenants :</b>	<b>Implication</b>			
<b>Collectivités locales :</b> Communes de Bandiagara, cercles de Bandiagara, Koro et Bankass	Participation à la sélection des jeunes et au comité de suivi de la formation Implication dans la mise en œuvre du chantier école			
<b>APEJ,</b> Agence de Promotion de l'emploi des jeunes	Appui à la reconnaissance des modules de formation professionnelle et au suivi insertion.			
<b>DNFP,</b> Direction Nationale de la Formation professionnelle	Participation au comité de certification de la formation			
<b>Autres institutions de la formation professionnelle et de l'emploi :</b> ANPE, FAFPA, Swisscontact.	Participation au comité de suivi de la formation (ANPE) et au suivi insertion au niveau local, régional ou national (ANPE, FAFPA)			
<b>Représentants du secteur professionnel :</b> entreprises locales, Assemblée permanente des chambres des métiers maliennes, Fédération nationale des artisans maliens	Diffusion des supports promotionnels des métiers du secteur secondaire Participation au comité de certification de la formation et aux évaluations de la formation			
<b>UTM,</b> Union Technique de la Mutualité	Participation à l'étude-action sur le système de protection sociale			
<b>Mutuelles</b> du Cercle de Bandiagara	Participation à l'étude-action sur le système de protection sociale			

## 2. CONTENU DU TRAVAIL D'ÉVALUATION

### 2.1 Objectifs de l'évaluation

La mission a pour **objectif général** de réaliser l'évaluation finale qui portera sur la totalité du Projet d'Appui aux Métiers de la Pierre.

**Les objectifs spécifiques** de l'évaluation consistent à :

- fournir à AFL et aux partenaires du projet une appréciation globale et indépendante de la mise en œuvre du PAMP, de son efficacité à produire ses résultats, des impacts observables à la fin de l'Action et de la durabilité du projet ;
- dégager les principales leçons à tirer à l'issue de 40 mois de mise en œuvre (36 + 4 mois d'extension) et pouvant toucher autant les aspects conceptuels, méthodologiques qu'organisationnels du projet ;
- fournir des recommandations pour poursuivre les actions dans l'avenir.

Pour cela l'évaluation devra revoir l'atteinte des objectifs par rapport au cadre logique (cf. Annexe joint aux TDR).

## 2.2 Etablissement d'un bilan global du projet évalué

Le consultant devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué de manière à en acquérir une bonne connaissance ;
- conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet ;
- conduire des entretiens avec les bénéficiaires du projet.

## 2.3 Champ de l'évaluation et méthodologie

Le champ temporel de l'évaluation couvre la durée de mise en œuvre du projet, soit de septembre 2015 à décembre 2018. Toutefois, certains critères d'évaluation obligeront la mission à remonter dans le temps (le projet PAMP fait suite à une phase préalable à travers le projet PFMP dont sont issus certains bénéficiaires) et à se projeter dans l'avenir, notamment pour les critères de pertinence et de durabilité.

En conformité avec les directives de l'OCDE, l'équipe d'évaluation devra s'appuyer sur 6 critères d'évaluation qui devront être abordés à travers une méthodologie permettant de prendre en compte dans l'analyse les éléments recueillis auprès des différents acteurs. Toutefois l'évaluation se conformera également à l'approche recommandée par l'AFD dans son Guide méthodologique 2018 à destination des OSC (cf. Fiche-outil 5 : Les principes d'évaluation et de capitalisation des projets). Considérant le projet dans son premier cycle de mise en œuvre, l'évaluation pourra donc cibler plus prioritairement les critères de pertinence et de cohérence et approfondir les spécificités du projet précisées ci-après.

Du point de vue de l'approche privilégiée par le projet, il apparaît en effet important de questionner particulièrement les éléments stratégiques, méthodologiques et organisationnels suivants :

- le ciblage de la formation et de l'insertion sur le secteur du BTP avec l'introduction de nouveaux curricula dans le domaine de l'écoconstruction
- l'articulation entre formation diplômante et formation qualifiante,
- l'intégration de l'approche insertion dès la phase de formation, et plus largement le dispositif local de suivi-insertion mis en œuvre
- le binôme opérationnel d'intervention basé sur un centre de formation existant responsable de l'enseignement et une ONG de développement responsable du suivi-insertion,
- l'introduction des modalités de chantier – école dans le renforcement de la pratique professionnelle en formation,
- l'incitation à la commande publique et l'appui à la filière

Enfin 3 dimensions transversales du projet sont à intégrer à l'évaluation :

- la jeunesse
- l'environnement et le climat
- le genre

Il s'agira notamment de préciser dans quelle mesure le projet génère des co-bénéfices sur ces dimensions telles que définies dans le Guide méthodologique de l'AFD 2018 à destination des OSC (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative->

[OSC-AFD.pdf](#) , Fiches-outils N° 2, 3 et 4). Des recommandations sont également attendues sur ces 3 dimensions dans la perspective d'une nouvelle phase de projet.

### **a) Pertinence**

C'est la mesure selon laquelle les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds. Rétrospectivement, la question de la pertinence consistera à s'interroger sur le fait de savoir si les objectifs de l'action ou sa conception sont encore appropriés compte tenu de l'évolution du contexte économique et des problématiques de formation et d'insertion des jeunes au Mali, notamment dans la région de Mopti et du plateau Dogon en particulier.

Pour ce critère, les « objectifs » sont compris comme étant un affichage initial et formel des changements que l'intervention doit produire. Les objectifs peuvent donc concerner les réalisations, les résultats ou les impacts. Ils peuvent être exprimés de façon vérifiable, précisant clairement les changements attendus. Ils peuvent aussi être exprimés d'une façon plus politique, sans connexion claire avec un changement spécifique.

Il s'agira donc d'analyser la pertinence de la conception par rapport à la problématique à laquelle le projet s'est attaqué au niveau des objectifs et des résultats. Également, la mission devra indiquer si la pertinence du projet se vérifie encore, à la fin de la mise en œuvre.

### **b) Efficacité**

Ce critère doit permettre de déterminer dans quelle mesure les activités des projets ont contribué à l'atteinte des résultats attendus et à la réalisation des objectifs spécifiques. L'analyse portera donc surtout sur la relation entre les résultats et l'objectif spécifique du projet. En se référant, dans la mesure du possible, à des indicateurs objectifs, la mission traitera en particulier les questions suivantes :

- quels sont les résultats de l'intervention, et qui en bénéficie (en mentionnant les facteurs de réussite et les facteurs de blocage éventuels) ?
- dans quelle mesure ces résultats contribuent-ils à la réalisation des objectifs spécifiques du projet ou pourraient-ils y contribuer à long terme ?
- y a-t-il des résultats et des bénéficiaires inattendus et non prévus initialement ?
- quelles mesures d'accompagnement ont déjà été prises par les partenaires du projet ou les acteurs clefs pour la poursuite des objectifs du projet ?
- dans quelle mesure l'approche et la démarche de mise en œuvre des différentes composantes du projet ont-elles favorisé ou affecté l'atteinte des résultats attendus ?

### **c) Efficience**

C'est la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.

Pour ce critère, la mission évaluera les moyens mis à la disposition du projet et des partenaires pour atteindre les résultats fixés. À ce niveau, l'évaluation portera en particulier sur les aspects suivants :

- examiner si les moyens et budgets affectés au projet et aux partenaires sur le terrain ont été suffisants, et employés d'une façon satisfaisante, afin de mettre en œuvre ces différentes composantes ;



- se prononcer sur la qualité de l'organisation de la gestion générale et du suivi du projet, avec une attention particulière aux aspects en lien avec la structure organisationnelle du projet de formation et insertion basé sur un partenariat ONG et centre de formation et l'organisation pratique du projet lui-même (une équipe légère basée à Paris, des partenaires locaux impliqués dans l'exécution) ;
- faire un constat et porter un jugement sur les éventuels retards relevés dans la mise en œuvre de certains résultats ou activités ;
- vérifier le bon fonctionnement des dispositifs et méthodes de monitoring, de gestion, de management et de suivi, en tenant compte des contraintes imposées par la zone du projet.

#### **d) Durabilité (pérennité, viabilité)**

C'est la question de la continuation des bénéfices résultant du projet après la fin de l'intervention, avec la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme et un maintien des dispositifs mis en place. En particulier, la mission devra se pencher sur :

- la durabilité économique du dispositif de formation insertion sur la filière écoconstruction notamment à travers : le renforcement de structures et de contenus de formation existants, l'introduction de modalités pratiques de chantier-école dans le cursus de formation, les démarches engagées pour la prise en compte de l'utilisation des matériaux locaux et de clauses sociales dans les marchés publics.
- la durabilité des approches méthodologiques et techniques utilisées par les partenaires pour le développement de la formation et de l'insertion professionnelle.

L'analyse de la durabilité devra être aussi replacée dans le contexte des politiques nationales du Mali, en particulier celles qui touchent à l'emploi et à la formation professionnelle, ainsi que celles portant sur la jeunesse et sur les investissements publics dans le domaine de la construction (cf. décret n° 20180473 de la primature). Elle tiendra compte également de l'implication actuelle du pays dans les échanges sous-régionaux portant sur le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle (CEDEAO, PEFOP, RAFPRO).

#### **e) Impact**

Ce sont les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non. La mesure de l'impact peut aussi impliquer une réflexion sur la capacité des gains à compenser pour les pertes. Pour ce critère, une attention particulière sera portée au processus de changement au niveau des comportements et des pratiques des acteurs locaux et des groupes cibles et bénéficiaires ultimes du projet, en incluant des femmes.

L'analyse devra porter surtout sur les aspects liés aux impacts économiques et sociaux, en se basant sur les données disponibles, sur les informations collectées à travers le suivi-évaluation, sur les témoignages des différents acteurs rencontrés et observations sur le terrain.

D'une façon générale, l'évaluation d'impact devra mettre en évidence la tendance évolutive par rapport à la situation de référence tout en s'attachant à distinguer la contribution de chaque composante du projet dans la réalisation des objectifs, sans perdre de vue la part des interactions avec les effets induits par des changements exogènes. Un intérêt particulier sera réservé à l'impact sur le développement des capacités d'organisation et sur les transferts de compétences (partenaires et groupes cibles).

## **f) Cohérence-complémentarité**

Pour ce critère, il conviendra d'analyser la complémentarité du projet avec d'autres programmes et projets au Mali et dans la région de Mopti ne particulier. Il s'agira surtout d'analyser la cohérence du PAMP, en termes d'intervention et d'approche, avec les priorités actuelles du pays illustrées notamment à travers les axes prioritaires du CSCEP et du PNFPE, ainsi que par les priorités des PTF investissant sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

### **3. EXPERTISE DEMANDEE ET PROFIL DE L'EVALUATEUR**

Le projet PAMP intervient dans la région de Mopti, sur le plateau Dogon : ses activités principales sont situées sur la commune de Bandiagara, et ses bénéficiaires sont issus des cercles de Bandiagara, Bankass, Douentza et Koro.

Une visite de terrain sur la zone du projet (cercle de Bandiagara) est requise pour la réalisation de cette évaluation. Cette visite devra se conformer aux recommandations sécuritaires émises par l'Agence Française de Développement et du Ministère français des affaires étrangères. Il est donc actuellement impossible pour un expert international français ou européen de se rendre sur zone. Il est toutefois possible pour un expert principal de soumissionner en association avec un expert de terrain, dans la limite du budget proposé.

#### **3.1 Qualifications et compétences requises pour mener l'évaluation**

Les qualifications générales requises :

- L'expert doit avoir au moins une formation universitaire de niveau maîtrise (bac+4) ou équivalent, en sciences sociales / économie / ou économie du développement.
- L'expert doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 8 ans en Afrique de l'Ouest
- La maîtrise de la langue française est exigée. La connaissance du Dogon et/ou du Bambara est un plus.

Les compétences spécifiques requises :

- Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation de projets,
- Expérience en matière de coopération au développement et procédures AFD
- Expériences techniques et sectorielles dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle en Afrique ;
- Bonne connaissance du Mali et de ses institutions. Expériences antérieures au Mali (non obligatoire)
- La connaissance du secteur du BTP et de l'écoconstruction est un plus.
- Aptitude à rédiger, capacité d'animation et de concertation.

#### **3.2 Procédure de sélection du consultant et critères de sélection**

Le choix du (des) consultant(s) sera effectué par AFL, sur la base de la consultation d'au moins trois fournisseurs distincts.

Les candidats soumissionnaires doivent envoyer leur proposition technique et financière, par mail, à Johanne Castaño et Laura Lionnet ([jcastano@acting-for-life.org](mailto:jcastano@acting-for-life.org) et [llionnet@acting-for-life.org](mailto:llionnet@acting-for-life.org)) **avant le 22 octobre 2018.**

Le devis présenté doit inclure un calendrier d'intervention comprenant un minimum de **12 jours travaillés** (préparation/ mission terrain / analyse et rédaction) **dans la limite budgétaire maximum de 10 000 euros**, toutes dépenses comprises.

Les candidats soumissionnaires doivent également indiquer le pays dont ils sont ressortissants en présentant les preuves habituelles en la matière selon leur loi nationale (N° d'enregistrement + copie du passeport ou de la carte nationale d'identité).

Les critères de sélection porteront notamment sur : l'expérience des candidats ; la compréhension de la problématique ; la qualité de l'offre technique et financière ; le respect du calendrier proposé ; le respect du budget et le sérieux de l'offre financière suffisamment détaillée

### **3.3 Documents à présenter par le consultant**

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

a) Une **offre technique** comprenant :

- Une note de compréhension des termes de référence, de la problématique de formation insertion professionnelle et de présentation de la méthodologie utilisée,
- Les références, CV et expériences du(des) consultant(s)
- Le calendrier prévisionnel d'intervention

b) Une **offre financière** comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...).

### **3.4 Modalités contractuelles**

Le candidat soumissionnaire doit attester que :

- il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du Projet au détriment du Bénéficiaire et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra.
- la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'a pas donné lieu et ne donnera pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Ces clauses seront également introduites dans le contrat signé avec le candidat retenu.

## **4. ORGANISATION DE LA MISSION D'EVALUATION**

### **4.1 Calendrier de l'évaluation : dates clés**

- diffusion de l'appel à candidature : 24 septembre ;
- date limite de dépôts des offres : 22 octobre ;
- réponses données aux consultants : 30 octobre;
- mise en œuvre de l'évaluation : novembre – décembre 2018 ;
- remise du rapport intermédiaire et réunion de restitution intermédiaire : avant le 6/12 ;
- remise du rapport final : 16 janvier 2019 au plus tard.

## 4.2 Organisation générale de l'évaluation

Elle se déroulera au Mali principalement dans la zone d'intervention du projet (Cercles de Bandiagara, Bankass, Koro et Douentza). Les visites de terrain tiendront compte de l'état de sécurité des déplacements, pour chaque zone concernée.

La durée totale du mandat d'évaluation du projet, incluant les voyages et les déplacements internes, prévoit :

- Une phase de **préparation** (lecture des documents, préparation de la mission, briefing avec AFL).
- Une **phase terrain**, incluant une restitution intermédiaire auprès d'AFL et ses partenaires locaux. Cette phase **devra démarrer au plus tard le 10 novembre 2018 et la restitution intermédiaire devra être réalisée au plus tard le 6/12 à Bamako ou Ouagadougou** sur la base d'une première version de rapport.
- Une phase de **rédaction du rapport d'évaluation** qui devra être soumis dans une forme finale, après soumission d'un rapport préliminaire ayant fait l'objet de commentaires. La version finale sera livrée au plus tard le 16/01/2019.

La **contractualisation** du consultant sera initiée **début novembre 2018**.

## 4.3 Les livrables

Le rapport présentera une partie évaluation et une autre partie portant sur les recommandations.

Un rapport provisoire sera produit à l'issue des travaux du consultant **au plus tard 10 jours après la fin de la mission sur le terrain**. Il sera transmis à Acting For Life qui formulera ses remarques et observations au consultant au plus tard à l'occasion de la réunion de restitution intermédiaire à organiser à Bamako ou Ouagadougou avant le 6/12/2018.

Le rapport définitif, intégrant les observations, devra être disponible au plus tard le 16 janvier 2019.

Le rapport définitif devra être remis sous format électronique. .

Le rapport définitif restera la propriété d'AFL qui en assurera elle-même la diffusion.

## 4.4 Liste des documents à consulter au démarrage de l'évaluation

- **Document de base du projet (descriptif, cadre logique, budget) disponibles sur demande par un mail envoyé aux adresses mentionnées au point 3.2)**
- Annexe modifiées
- Rapport des ateliers de démarrage et intermédiaires du projet
- Rapports d'activités des partenaires
- Rapports de missions de l'équipe de coordination d'AFL
- Rapports annuels
- Notes de capitalisation produites par le projet

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

---

<b>AFL :</b>	Acting For life
<b>AFD :</b>	Agence Française de Développement
<b>ANPE :</b>	Agence Nationale Pour l'emploi
<b>APCMM :</b>	Assemblée Permanente des Chambres des Métiers Maliennes
<b>APEJ :</b>	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
<b>BIT :</b>	Bureau International du Travail
<b>BT :</b>	Brevet de Technicien
<b>CAP :</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CSCRP :</b>	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
<b>DEF :</b>	Diplôme d'Etudes Fondamentales
<b>DNFP :</b>	Direction Nationale de la Formation Professionnelle
<b>ETP-BA :</b>	Ecole d'Enseignement Technique et Professionnel de Bandiagara
<b>FAFPA :</b>	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
<b>GIE :</b>	Groupement d'Intérêt Economique
<b>HIMO :</b>	Haute Intensité de Main d'Œuvre
<b>HIEQ :</b>	Haute Intensité d'Equipement
<b>IDH :</b>	Indice pour le Développement Humain
<b>MISELI :</b>	Association De Recherche Et De Formation En Anthropologie Des Dynamiques Locales
<b>MEFP :</b>	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>MSHP :</b>	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
<b>OMD :</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>PAMP :</b>	Projet d'Appui aux Métiers de la Pierre
<b>PDCO :</b>	Promotion pour le Développement Communautaire
<b>PEJ :</b>	Programme Emploi-Jeunes
<b>PEJIMO :</b>	Projet d'Insertion des Jeunes dans la vie professionnelle à travers les Investissements à haute Intensité de Main d'œuvre.
<b>PDDSS :</b>	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
<b>PFMP :</b>	Projet de Formation aux Métiers de la Pierre
<b>PME :</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI :</b>	Petites et Moyennes Industries
<b>PNFPE :</b>	Politique Nationale de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF :</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RAFPRO :</b>	Réseau Africain des institutions et Fonds de Formation Professionnelle
<b>UNECA :</b>	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique